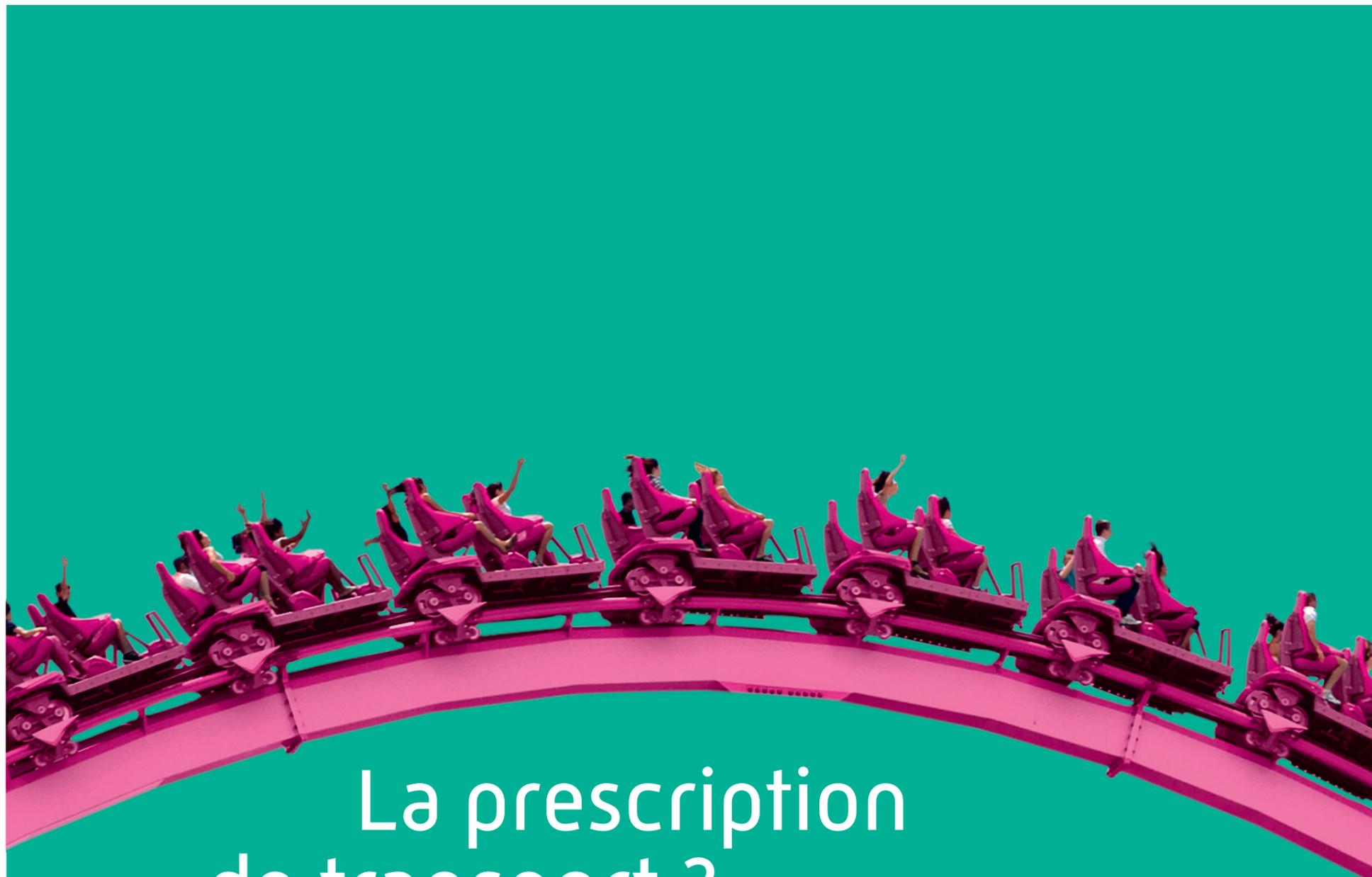




**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



La prescription de transport ? C'est parfois en transport en commun.

Si votre médecin vous a prescrit l'utilisation d'un transport en commun, c'est que votre état de santé le permet. Vous pouvez facilement vous faire rembourser vos frais depuis votre compte ameli.



FAITES CONFIANCE À VOTRE MÉDECIN